

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Unité Territoriale Tarn-et-Garonne / Lot

Affaire suivie par : Francis DEGUISNE

Téléphone : 05.63.91.74.40

Télécopie : 05.63.91.74.59

Courriel : francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr

**PÔLE BIO-ÉNERGIE POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION
DE DÉCHETS DE LA DRIMM À MONTECH**

Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site – CSS -

Vendredi 9 octobre 2015 à 14 h 30 salle Hugues Panassié –Préfecture de Tarn et Garonne

Présidence assurée par : M. Fabrice MARQUAND, directeur départemental des libertés publiques et des collectivités locales -Préfecture-.

Etaient présents :

M. Bruno JARRIAND, président de la SAS DRIMM
M. Cyril LAURENTS, SAS DRIMM (responsable qualité-santé-sécurité-environnement)
M Romain PASQUIE, SAS DRIMM (technicien environnement)
M. Jérôme TARDIVEL, SAS DRIMM (responsable stockage)
M. Jean-Luc MEULAN SAS DRIMM (biodiversité paysage)
M. Yohann SAOS SAS DRIMM (responsable activité tri)
M. Mickaël RICHOMME, salarié de la DRIMM – membre du CHSCT
Mme Dominique SARDEING RODRIGUEZ, Conseil départemental
M. Xavier ROUSSEAU, mairie de MONTECH
Mme Claire VERNHET mairie d'ESCATALENS
M. Alfred MARTY, Communauté de communes Garonne et Canal
M. Jean-Louis DONNADIEU, association « Al País de Boneta »
M.Nicolas FOURNIER, association France Nature Environnement 82
M. Christian BIROL, association Montech propre
M. Francis DEGUISNE, DREAL-UT82/46
Mme.Gisèle SANCHEZ, préfecture BEPA

Excusés :

Le délégué départemental de l'agence régionale de santé
Le directeur départemental du territoire

Egalement présent :

M. Pierre PORTAL , association Montech propre

M. MARQUAND ouvre la séance et présente l'ordre du jour

- I - Présentation du rapport d'exploitation 2014 par la SAS DRIMM
- II – Questions diverses

I - Présentation du bilan d'exploitation 2014 :

Le document support projeté en séance à l'appui de la présentation de la DRIMM est annexé au présent compte rendu. Seules sont reprises dans ce compte rendu les observations de la commission sur les différents points évoqués.

- dates importantes 2014/2015

Dates importantes pour l'activité du site : démarrage du centre de valorisation des déchets des activités économiques (DAE) et des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en mars 2014 et mise en service de l'extension de la zone de stockage tampon du centre de tri des emballages ménagers en avril 2014.

- le centre de tri des emballages ménagers

Le tonnage des entrants est en baisse par rapport à 2013 (23 552 t en 2014 pour 24 466 t en 2013) ceci s'explique par l'arrêt de l'activité du sur-tri en 2014 (élargissement des consignes de tri des plastiques mis en place en 2012). Les générateurs plastiques (collectivités) effectuant eux-mêmes cette opération.

Le taux de valorisation est stable avec 84 % des emballages triés.

- la déchetterie

Les tonnages reçus continuent leur progression (4 833 en 2014, 4 104 en 2013, 3899 en 2012), en relation avec l'accroissement de la population admise à utiliser les services de la déchetterie.

- l'unité de valorisation des DAE (déchets d'activité économique) et déchets d'éléments d'ameublement (démarrée en mars 2014)

Le taux de valorisation a été de 28 % de la matière traitée. Celui-ci est appelé à évoluer.

Cette unité est constituée de trieurs optiques qui sélectionnent les plastiques, le bois et les métaux, après passage des déchets dans un broyeur. Les refus sont mis en compacteurs puis traités au centre de stockage.

M. JARRIAND indique que concernant la valorisation bois, les clients sont exigeants sur la qualité du produit, qui n'est actuellement pure qu'à 95 %, nécessitant un réinvestissement sur l'installation pour atteindre les 98% de pureté souhaités.

A la question de M. BIROL de savoir si le bois déposé à la déchetterie part en DAE, il lui est répondu dans l'affirmative. Actuellement même les palettes sont valorisées mais à terme ce ne sera plus possible. Des bennes seront réservées uniquement aux meubles.

M. JARRIAND précise que les points de collecte des DEA sont gérés par Eco-mobiliers.

- le centre de stockage de déchets non dangereux

Le centre de stockage de déchets a reçu 313 000 tonnes de déchets ultimes pour 325 000 tonnes autorisées par l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Le centre de stockage est à ce jour rempli à environ 16 % du volume autorisé.

les lixiviats

Sur les 56 278 m³ produits, 54 550 m³ ont été traités.

la valorisation du biogaz

On observe une baisse de valorisation en 2014, celle-ci s'explique par l'arrêt de l'activité pour des travaux importants de maintenance (cycle normal d'entretien des installations).

Le taux de valorisation en production électrique est de 90 %, le restant étant brûlé dans les torchères.

- Suivi environnemental

la gestion des eaux

Avant rejet au milieu naturel, toutes les eaux de ruissellement ou de process sont acheminées vers des bassins tampons qui sont isolés les uns des autres. Elles sont analysées avant d'être envoyées dans le Laronne (ruisseau destiné à l'irrigation).

Un contrôle automatique de l'eau avant rejet permet d'alerter l'exploitant s'il y a un problème. Le rejet est alors interrompu.

Les eaux de toiture du bâtiment DAE sont récupérées pour la réserve d'eau incendie.

Enfin 30 piézomètres permettent de suivre la qualité des eaux souterraines.

Le contrôle des eaux de la qualité des eaux du Laronne est fait selon la méthode IBGN (indice biologique global normalisé) notamment par l'observation de la présence d'invertébrés. La note IBGN pour 2014 est à peu près similaire à celle de l'année 2012. 2013 a été, au point de vue climatologique, une année particulièrement propice au développement de l'habitat et donc des espèces.

la qualité de l'air

La société Air Lichens, qui effectue un suivi sur le long terme des lichens (traceurs dans la recherches de polluants) relève qu'aucun résultat ne dépasse les seuils de référence.

Les 3 points d'observation se situent à l'extérieur du site de la DRIMM , aux lieux-dits :

- Borde Blanche
- La Parade
- Le Tail

La DRIMM envisage d'implanter un autre point qui viendrait à terme en remplacement de celui de Parade, trop près de l'autoroute. Celui-ci serait positionné plus près du bois (voir plan d'implantation des points de mesures dans le document annexé).

Concernant le suivi physico-chimique de la qualité de l'air, les concentrations mesurées ne révèlent pas de dépassement.

Gestion de la biodiversité

Pas de défrichement en 2014, pour 3,7 ha reboisés.

Suivi du paysage

Il s'agit à partir de différents points de visibilité depuis des zones de passage ou d'habitat, de vérifier l'impact de l'installation. Si celui-ci est trop marqué la DRIMM dégage des actions pour faciliter l'intégration du site dans le paysage.

En 2014, 48 000 m² ont été ensemencés et une zone humide de 800 m² a été créée.

Suivi des populations : amphibiens, odonates, avifaune, chiropères

Le nombre d'espèces recensées dans chaque catégorie sur le site indique un bon niveau de biodiversité. Les interventions pour l'entretien du site sont adaptées à la présence de ces populations afin de ne pas les perturber.

Depuis 2013, la DRIMM s'est engagée (pour 3 ans) en tant que site pilote dans la démarche de la stratégie nationale de la biodiversité -SNB-

Bilan socio économique

92 % des salariés de la DRIMM résident sur le département (110 équivalents temps pleins en 2014).

Pour ses dépenses, la société favorise les entreprises du département. Sur 19 M d'euros réinjectés, 56 % l'est en Midi-Pyrénées.

II Questions diverses :

A l'issue de cette présentation, M. MARQUAND, qui propose de passer au 2ème point de l'ordre du jour, s'enquiert de l'évolution du site pour les prochaines années.

M. JARRIAND précise que le potentiel de croissance de l'activité est lié à l'évolution de la démographie ainsi qu'à l'évolution des consignes de tri. Les objectifs de la DRIMM sont :

- rechercher la performance des centres de tri ;
- moderniser les centres de tri ;
- augmenter le "gisement" en allant chercher des matières qui, actuellement, ne sont pas triées. Cependant le Tarn-et-Garonne étant déjà pilote au niveau du tri, il concède qu'il y a peu de marges de manœuvre.

M. DEGUISNE se fait le porte parole de l'ARS pour demander si, concernant les 64 cas de découverte d'aiguilles (DASRI) sur les tapis de tri, il est possible de déterminer la zone géographique de leur provenance.

M. JARRIAND répond dans la négative. Aiguilles et seringues arrivent en vrac et il n'est pas possible de savoir d'où cela provient. Il s'agit très certainement d'opérateurs privés et d'erreurs de tri pour mauvaise compréhension des consignes – la boîte remise par les pharmaciens destinée à l'élimination de ce type de produit est jaune, d'où peut être la confusion avec une élimination dans les bacs jaunes destinés aux emballages ménagers.

Il ajoute que les salariés sont munis des EPI et notamment de gants de protection prévus contre les déchirures et la perforation. Avec l'évolution du process, il y a beaucoup moins d'accidents aujourd'hui.

M. FOURNIER demande si le site a subi des dégâts lors de la tempête du 31 août 2015 et s'ils ont eu à faire face à un arrêt de l'activité.

M. JARRIAND lui répond que ni l'activité de tri, ni la production d'électricité n'en ont souffert et qu'il n'y a eu aucun dégât majeur sur le site.

Mme SARDEING-RODRIGUEZ souhaite connaître, concernant le trafic des camions, le nombre d'entrées/jour qui se fait par la route de Lavilledieu et par la piste d'accès créée depuis la RD 813, et si les horaires sont harmonisés.

Réponse de la DRIMM :

- Entrée par Lavilledieu : 11 camions/j
- Entrée par la piste : 51 camions/j

Les heures d'ouverture sont différentes : de 7 h à 16 h pour la première, de 7 h à 18 h 00 pour la seconde. Ces créneaux ont été fixés en fonction des flux. Par ailleurs, une obligation contractuelle lie les clients sur l'accès à utiliser.

M. ROUSSEAU relève que dans les conclusions d'AIR LICHEN (p 37 du bilan d'activité communiqué aux membres de la CSS) il est indiqué " seul le manganèse présente des valeurs significatives" sur les points d'observation de Borde Blanche et La parade. Il demande si ce produit est nocif et comment on explique sa présence.

M. JARRIAND, ne détenant pas tous les éléments de réponse, indique qu'il se renseignera auprès d' AIR LICHEN et apportera la réponse à la commission.

M. ROUSSEAU s'étonne également qu'aucun point sur les odeurs ne soit développé dans ce bilan.

M. JARRIAND répond qu'il n'existe pas de métrologie sur l'odeur. Celle-ci ne peut se mesurer avec des appareils, elle reste soumise au "nez".

En début d'exploitation, l'entreprise avait mis en place un jury de nez. Maintenant que l'activité est bien rodée, il est procédé, journalièrement, matin et soir, à un tour du site pour vérifier s'il y a des odeurs. Si jamais une odeur est détectée, l'origine en est recherchée pour pouvoir intervenir et ôter la source.

Le dernier point soulevé par M. ROUSSEAU concerne l'envol de détritrus lors du passage des camions. Il indique que certains Montechois se plaignent encore, notamment ceux de la route de Verlhaguet.

Le représentant de la DRIMM précise que la collecte de ces "échappées de camions" est effectuée quotidiennement, mais que le périmètre d'intervention est limité. Dans le cadre de campagne ponctuelle de voiries éloignées, ils ne vont pas au-delà du pont de l'autoroute (RD928).

Il est demandé à M. JARRIAND s'il envisagerait à terme la mise en place d'une plate-forme de traitement de déchets verts. Ce dernier répond dans la négative et indique que depuis 4/5 ans, les

déchets verts ne sont plus enfouis sur le site mais sont envoyés à la plate-forme de compostage de Castelsarrasin.

La saturation de la déchetterie est également évoquée. Celle-ci serait due à son utilisation par les artisans (apport gratuit contrairement à d'autres déchetterie du département), mais il est convenu que si la prestation de la DRIMM devenait payante pour eux, on retrouverait de nouveau des stockages sauvages.

M. BIROL évoque la baisse de la part destinée au centre de stockage dont notamment du fermentescible qui forcément entraîne une baisse de la production du biogaz.

M. JARRIAND indique que c'est une réalité, mais qu'encore aujourd'hui dans les déchets industriels non valorisables il y a une part de fermentescibles non séparables. Cependant, il est certain que le métier du déchet est en pleine évolution et beaucoup de choses sont à inventer pour l'avenir.

M. DEGUISNE ajoute qu'une réflexion est en cours sur ce point dans le cadre de la transition énergétique.

M. BIROL revient sur le problème des piézomètres qui avait déjà été soulevé lors de la précédente réunion, notamment sur le peu de piézomètres en partie aval du site et sur l'utilité des piézomètres amont.

M. FOURNIER ajoute que la règle veut que pour 1 piézomètre en amont il y ait 2 piézomètres en aval.

M. JARRIAND rappelle :

- que chaque piézomètre est doublé, le "court" contrôle la nappe, le "long" vérifie les eaux d'infiltration.

- que les casiers, qui sont tous identiques, ont leur propre système de contrôle avec un réseau de drainage et de contrôle entre les 2 membranes de la sécurité active et un réseau de drainage et de contrôle entre la couche d'1 m d'épaisseur à 10^{-9} m/s et la couche d'au moins 5 m d'épaisseur à 10^{-6} m/s de la sécurité passive.

Il indique que l'emplacement des piézomètres a été déterminé par un bureau spécialisé. S'il s'avère nécessaire d'en mettre d'autres, l'administration devra en préciser le nombre et l'emplacement.

M. DEGUISNE intervient pour signaler qu'il y a déjà plus de piézomètres que ce qu'impose la réglementation et que l'on irait plutôt dans le sens d'une réduction. Actuellement ce site fait l'objet d'un contrôle des eaux souterraines au travers de 15 ouvrages réglementaires imposés par les prescriptions et 15 ouvrages dont l'exploitant assure le suivi au titre de l'auto-contrôle.

Les analyses sont effectuées mensuellement pour 9 paramètres généraux et trimestriellement pour 66 paramètres plus spécifiques (Hydrocarbures, métaux, PCB, dérivés chlorés ...).

Il précise que les piézomètres amont servent de données de référence et permettent de détecter par différence avec les points avals s'il y a un problème dont le centre de stockage pourrait être à l'origine. Si tel était le cas, l'administration a toujours la possibilité d'imposer des analyses par un hydrogéologue.

M. FOURNIER constate qu'entre 2005 (97 salariés) et 2015 (110 salariés), il y a eu peu d'évolution au niveau du nombre de salariés dans l'entreprise alors qu'il était question d'un potentiel de 150 personnes.

M. JARRIAND indique qu'il y a quand même eu une progression depuis les années 2000 où il y avait 38 salariés. Cependant, les prévisions de 2005 n'ont pu être atteintes car le projet initial n'a pas été réalisé dans sa totalité.

M. FOURNIER remarque, pour ce qui concerne la protection de la biodiversité, que rien n'est fait pour empêcher les animaux (amphibiens) de descendre dans les bassins de stockage de lixiviats. Il demande s'il ne serait pas possible de les clôturer.

M. JARRIAND indique que cela créerait des problèmes pour l'entretien des bassins et exposerait son personnel à des risques aussi la perte est-elle acceptée. Leur démarche est de créer un milieu propice à la reproduction afin que les populations se renouvellent.

Mme RODRIGUEZ, demande s'il ne serait pas possible à l'avenir d'ajouter aux tableaux des résultats des différentes analyses communiquée aux membres de la CSS, une colonne faisant apparaître les seuils fixés par l'arrêté d'autorisation.

Elle s'interroge enfin sur le devenir du site, compte tenu des nouvelles dispositions en matières de déchets.

M. JARRIAND fait remarquer qu'il y a des objectifs nationaux et que, en tant que spécialiste de la gestion des déchets, il convient d'y répondre.

Moins de 50 % des déchets produits devront être stockés à l'horizon 2025. Le stockage restera toutefois un chaînon important dans le nouveau dispositif et il sera nécessaire de développer les centres de valorisation. Le groupe Séché Environnement possède un savoir faire et dispose de plusieurs centres sur le territoire national.

M. DEGUISNE ajoute que les plans départementaux des déchets seront revisités pour élaborer un plan régional des déchets (pour 2017).

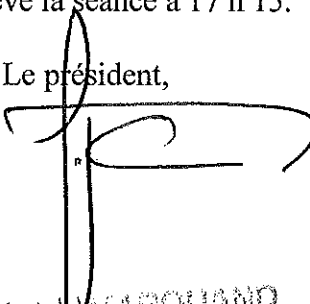
Les industriels participent à cette réflexion et pourront apporter leurs propositions sur les différents aspects du traitement du déchet : tri à la source, tri en centre, valorisation, valorisation énergétique, économie circulaire, stockage ...

A la fin de ces échanges, M. BIROL demande si la réunion de la CSS sur le site, prévue à l'issue de la réunion de 2014, aura lieu.

M. DEGUISNE rappelle qu'un arrêté modificatif devait être présenté lors de cette rencontre mais qu'entre-temps il y a eu une modification de la réglementation. De nouveaux textes sont également attendus pour fin 2015.

M. MARQUAND remercie les participants de leur présence et lève la séance à 17 h 15.

Le président,



FREDERIC MARQUAND

